



MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 30 septembre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents :
Nombre de voix Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 10-6

L'an **deux mille vingt et un** et le **30 septembre**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absente excusée : Mme GERARD (Procuration : Mme AIMONE-CAT)

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Mme SANDY

Objet : Réfection plafond de la cantine scolaire – Engagement de dépenses – Demande l'aide du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle que le plafond de la cantine avait été repeint il y a plus de 10 ans à la suite d'un incendie. Cette peinture a complètement modifié les propriétés acoustiques des dalles et aujourd'hui cette salle est très bruyante.

Il propose au Conseil Municipal de remplacer les dalles et par la même occasion le système d'éclairage pour adopter une solution plus économique. Il ajoute que les entreprises déjà désignées dans le marché à bons de commande ont été consultées et que les propositions sont les suivantes :

- L'Entreprise OLIVERA ROGEL de St LAURENT de NESTE (65) pour les dalles acoustiques de plafond, pour un montant de **CINQ MILLE SIX CENT NEUF EUROS QUATRE VINGT SIX CENTS HORS TAXE** (5 609,86 Euros HT) ;
- L'Entreprise ERD d'EAUNES (31), pour un système d'éclairage par des dalles led, pour un montant de **TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE SEPT EUROS HORS TAXE** (3 547,00 Euros HT) ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Remplacer les dalles de plafond et le système d'éclairage de la salle de la cantine scolaire.
- De confier les travaux à :
 - L'Entreprise OLIVERA ROGEL de St LAURENT de NESTE (65) pour les dalles acoustiques de plafond, pour un montant de 5 609,86 Euros HT
 - L'Entreprise ERD, d'EAUNES (31), pour un système d'éclairage par des dalles led, pour un montant de 3 547,00 Euros HT.
- De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental.
- D'imputer la dépense sur le budget communal 2021 – article 2313.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **04/10/2021**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le

Le Maire,
CHRISTIAN SANS

